

**PROPOSITION D'UN MODE D'ÉTABLISSEMENT DU TAUX ANNUEL
DE GAZ PERDU DANS LES DOSSIERS TARIFAIRES**

1 INTRODUCTION

1 Dans le cadre du dossier tarifaire 2006, la Régie de l'énergie (la « Régie ») a accepté de mettre
2 en place, aux fins d'établissement des tarifs, un taux de gaz perdu fixe de 0,4 % et de capter
3 tous les écarts par rapport à cette cible dans un compte de frais reportés en cours d'année
4 (D-2005-171). Au Rapport annuel 2006, la Régie constatait que le taux de gaz perdu avait
5 atteint 0,87 % et demandait à Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») de fournir un
6 rapport sur les causes réelles du taux élevé de gaz perdu, ainsi qu'un plan pour le réduire. La
7 Régie voulait s'assurer que tous les efforts raisonnables étaient déployés pour réduire l'ampleur
8 du taux de gaz perdu et pour atteindre l'objectif de 0,4 %, voire même le dépasser (D-2007-76,
9 pages 9 et 10).

10 Un statut sur les causes probables de l'évolution du taux de gaz perdu a été présenté au
11 Rapport annuel 2007 (R-3654-2007, Gaz Métro-10, Document 5). Ce statut présentait
12 l'ensemble des analyses qui furent effectuées de 2004 à 2007. Depuis ce temps, une revue
13 régulière est effectuée sur les différentes sources déjà identifiées de manière à suivre leur
14 évolution et une vigie des opérations qui ont une incidence directe sur le taux de gaz perdu a
15 été assurée.

16 Les analyses et l'amélioration des processus en vigueur chez Gaz Métro ont permis d'acquérir
17 une meilleure compréhension des phénomènes influençant le niveau du gaz perdu même si
18 l'évaluation quantitative des impacts de ces phénomènes s'appuie sur des estimations.

19 L'expérience acquise et l'expertise développée durant ces exercices amènent Gaz Métro à
20 revoir le taux fixé au dossier tarifaire 2006 de 0,4 % et à proposer une formule dynamique
21 visant à fixer annuellement le taux de gaz perdu à partir des résultats historiques.

2 ÉVOLUTION HISTORIQUE DU TAUX DE GAZ PERDU

1 Le tableau suivant montre les résultats réels présentés au rapport annuel des exercices
2 terminés le 30 septembre 2010 à 2012.

Exercices	2010	2011	2012
Taux	0,59 %	0,52 %	0,63 %

3 On constate que les taux réels sont demeurés relativement stables, près de 0,6 %, au cours
4 des trois derniers exercices.

5 Par ailleurs, certains phénomènes tels que la précision des équipements de mesurage, l'effet
6 de la pression atmosphérique, le vol de gaz naturel et les émissions fugitives demeureront
7 toujours des sources de gaz perdu qu'il est difficile de quantifier avec précision étant donné que
8 la mesure quantitative repose sur des estimations.

9 Gaz Métro a aussi constaté que certaines estimations liées à l'évaluation des volumes de gaz
10 naturel consommés, mais non facturés à la fin d'une période et établie à partir des données de
11 la facturation en cycle, entraînent une volatilité sur l'établissement du taux mensuel de gaz
12 perdu.

13 L'évolution de nos systèmes informatiques permet maintenant de comprendre en partie
14 l'évolution du taux de gaz perdu et de constater l'effet de certaines estimations dans
15 l'établissement du taux. Ce phénomène est directement relié à l'évaluation des volumes de gaz
16 naturel consommés, mais non facturés à la fin d'une période établie à partir des données de la
17 facturation en cycle.

18 Compte tenu de ces observations, il est donc peu probable que le taux de 0,4 % puisse être
19 atteint et soutenable dans le temps.

3 COMPARAISON AVEC L'INDUSTRIE

1 Au cours des dernières années, quelques sondages ont été réalisés sur le gaz perdu et des
2 échanges avec des sociétés gazières canadiennes et américaines ont permis à Gaz Métro de
3 constater que ses pairs vivent les mêmes réalités qu'elle :

- 4 - Une volatilité du taux mensuel;
- 5 - Des fluctuations de taux annuels de gaz perdu;
- 6 - L'effet de la facturation en cycle sur le taux de gaz perdu;
- 7 - L'impact de l'estimation des volumes de gaz naturel consommés, mais non facturés à la
8 fin d'une période; et
- 9 - Les sources de gaz perdu.

10 Au cours des dernières années, différents sondages ont été effectués par l'Association
11 canadienne du gaz ainsi que l'Union internationale des gazières auprès des compagnies
12 gazières membres. Il a été observé que la majorité des répondants ont un taux de gaz perdu se
13 situant entre 1 et 5 %. Très peu de compagnies gazières ont fait des études aussi exhaustives
14 que Gaz Métro. Bien que, dans la plupart des cas, leur taux soit plus élevé que celui de
15 Gaz Métro, la majorité d'entre elles considère leur résultat comme normal, considérant le degré
16 d'imprécision des facteurs de mesurage.

4 PROPOSITION DE GAZ MÉTRO

17 Compte tenu de tous ces faits, Gaz Métro propose à la Régie d'établir le taux de gaz perdu
18 annuellement à partir d'une moyenne historique des taux observés au cours des trois derniers
19 exercices. Maintenir le taux de gaz perdu à 0,4 % annuellement n'est pas le reflet de la réalité
20 de Gaz Métro, considérant l'évolution et les fluctuations observées du taux de gaz perdu à
21 travers les derniers exercices. Il est donc approprié de refléter cette fluctuation dans
22 l'établissement des tarifs de notre clientèle.

23 Gaz Métro considère que le fruit des efforts passés et présents ainsi que les outils développés à
24 travers le temps permettent d'accorder aux données réelles des trois derniers exercices une
25 plus grande fiabilité et stabilité que les données antérieures à l'exercice 2009-2010. De plus, la
26 plupart de compagnies gazières canadiennes consultées ne maintiennent pas un taux de gaz

1 perdu fixe sur plusieurs exercices aux fins d'établissement des tarifs. Pour un bon nombre
2 d'entre elles, les tarifs reflètent plutôt un niveau de volume perdu basé sur les résultats
3 historiques.

4 Ainsi, pour la Cause tarifaire 2014, Gaz Métro propose de fixer le taux de gaz perdu à 0,6 %,
5 représentant la moyenne historique des trois derniers exercices :

6	2009-2010	0,59 %
7	2010-2011	0,52 %
8	2011-2012	0,63 %
9	Moyenne	0,58 %

5 IMPACT SUR LE COMPTE DE FRAIS REPORTÉS RELIÉ AUX ÉCARTS D'INVENTAIRES (GAZ PERDU) ET SUR LES INTÉRÊTS CAPITALISÉS

10 Cette méthode d'évaluation du volume de gaz perdu permet d'éviter une fluctuation importante
11 des sommes imputées mensuellement au compte de frais reportés relié aux écarts
12 d'inventaires.

13 Étant établi à partir de la moyenne des données historiques, le taux de gaz perdu proposé par
14 Gaz Métro devrait davantage se rapprocher du taux réel de gaz perdu qui sera constaté en fin
15 d'exercice. Ceci aura pour effet de réduire le montant annuel comptabilisé au compte de frais
16 reportés relié aux écarts d'inventaires ainsi que les intérêts capitalisés et de favoriser une
17 meilleure équité intergénérationnelle.

18 Gaz Métro a évalué que ce changement de méthode d'évaluation aurait eu comme impact de
19 diminuer les intérêts aux comptes de frais reportés hors base relatifs aux trois derniers
20 exercices, d'un montant total d'environ 0,5 M\$.

21 **Gaz Métro demande à la Régie de fixer, pour l'année tarifaire 2014, le taux du gaz perdu à**
22 **0,6 %.**